

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 novembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

VIA RAIL

INVITATION AU MINISTRE À COMPARAÎTRE DEVANT LE COMITÉ DU SÉNAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné que le comité des transports du Sénat a demandé à l'unanimité au ministre des Transports (M. Pepin) d'annuler sa décision du 27 juillet en vue de supprimer 19 p. 100 du service-voyageurs de VIA Rail, et que ce comité a demandé au ministre des Transports de comparaître devant lui pour expliquer cette décision, demande que le ministre a jusqu'ici feint d'ignorer, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports d'accepter immédiatement l'invitation à comparaître sans tarder que lui a faite le comité des transports du Sénat afin de témoigner et de répondre aux questions concernant sa décision regrettable de supprimer le service-voyageurs de VIA Rail.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES NATIONS UNIES

HOMMAGE AUX CANADIENS QUI FONT PARTIE DES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, il y a 25 ans aujourd'hui, le 4 novembre 1956, l'Assemblée générale des Nations Unies, réunie en session spéciale, adoptait une résolution visant à mettre fin à la crise de Suez en créant une force de maintien de la paix des Nations Unies sous le commandement d'un grand Canadien, le général Burns. Cette résolution, parrainée, au nom du Canada, par notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, le très honorable Lester B. Pearson, marquait le début des forces de maintien de la paix des Nations Unies et a mérité à son auteur le prix Nobel de la Paix.

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et du député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):

Que la Chambre fasse état de l'apport des Canadiens qui ont servi et continuent de servir encore dans les forces de maintien de la paix des Nations Unies, et en particulier de ceux qui y ont perdu la vie, et qu'elle renouvelle son engagement de soutenir les efforts des Nations Unies pour promouvoir la paix mondiale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER

LA POSITION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, l'attitude du ministre de l'Industrie et du Commerce pour ce qui est de transformer l'Agence d'examen de l'investissement étranger suffit à paralyser le placement au Canada de capitaux étrangers indispensables à notre économie et auxquels nous devons, dans ma seule circonscription, environ 80 p. 100 des emplois créés dans l'industrie grâce aux investissements américains et britanniques. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce fasse savoir tout de suite bien clairement s'il entend ou non procéder à une importante diminution des investissements étrangers au Canada, notamment des capitaux américains, et qu'à l'égard de régions frontalières comme celle de Leeds-Grenville, le ministre confirme immédiatement que le gouvernement entend cesser de bloquer des investissements américains bien légitimes à la frontière entre l'État de New York et de l'Ontario, ce qui lui a valu le titre de ministre de l'industrie pour le nord de l'État de New York.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.